

CHEF DE PROJET TECHNOLOGIQUE

OBJECTIFS DE LA FORMATION

Cette **formation collective** aux méthodes et outils de formalisation / viabilisation des projets a pour objectif de donner aux dirigeants et responsables projets les **moyens méthodologiques nécessaires** à l'**approfondissement ultérieur** du projet.

PUBLIC CONCERNE PAR CETTE FORMATION

Cette formation s'adresse aux dirigeants d'entreprise ou à leurs collaborateurs en charge de la gestion et de la conduite de projet à caractère technologique (tout domaine d'activité).

MODALITES PRATIQUES DE LA FORMATION

- Durée : **28 heures sur 4 jours**
- Dates : **03 et 04 juin - 10 et 11 juin 2010**
- Lieu : **Salle des Commissions - CCI Entreprises
Zone Aéroportuaire - Montpellier Méditerranée**

- Horaires : **09h00 à 12h30 et 14h00 à 17h30**
- Coût : **896 euros nets par participant.**
Possibilité de prise en charge totale ou partielle des frais de formation par votre OPCA

- Possibilité de restauration sur site : 15 euros/personne (règlement sur place)*

VOTRE CONTACT A LA MISSION INDUSTRIE - ENVIRONNEMENT - INNOVATION

- Laurent DUCASSOU - Tél 04 99 51 53 01 - l.ducassou@montpellier.cci.fr
- Valérie DIDIER - Tél : 04 99 51 52 96 - Fax : 04 89 06 99 66 - v.didier@montpellier.cci.fr

LE PROGRAMME INDICATIF DE LA FORMATION

Session de formation collective avec les dirigeants et responsables projets des entreprises participantes. Les 3 modules inclus dans cette formation permettent d'acquérir les outils fondamentaux indispensables pour définir et cerner les limites des projets technologiques vers lesquels l'entreprise s'engage :

- Marketing stratégique amont : outils visant
 - à tenir compte de tous les enjeux (caractérisation des besoins, différents types de clientèle, attentes, attitudes, potentiel, satisfaction, acceptabilité du produit) de son projet,
 - définir la stratégie de développement en termes de conception, de fabrication et de distribution.
- Analyse fonctionnelle simplifiée (AFS) : outils visant
 - à cerner toutes les caractéristiques du produit ou du process en établissant l'ensemble de ses fonctions.
 - mettre au point une enquête simple afin de répondre aux questions suscitées par l'AFS.
- Evaluation de concept technologique : outils d'évaluation multi-critères rapide et simple à mettre en œuvre visant à :
 - sélectionner parmi les projets technologiques de l'entreprise une à deux pistes à approfondir,
 - comparer ces projets avec les produits concurrents.
- Evaluation du planning, du budget et des risques d'un projet au travers d'un outil de planification et d'analyse simple à mettre en œuvre.

Mise au point de supports qui seront utilisés par les participants postérieurement à la formation.

METHODES PEDAGOGIQUES DE LA FORMATION

Formation aux méthodes de :

- Marketing stratégique amont
- L'analyse fonctionnelle et l'évaluation de concept technologique simplifiée
- L'évaluation du planning, du budget et des risques d'un projet

Mise à disposition d'outils pratiques de détection-viabilisation de projets.

BULLETIN D'INSCRIPTION

(à retourner de préférence par FAX à la)

CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE MONTPELLIER
MISSION INDUSTRIE - ENVIRONNEMENT - INNOVATION
Zone Aéroportuaire Montpellier Méditerranée
34944 MONTPELLIER Cédex 9
FAX : 04 89 06 99 66

FORMATION :

Titre : CHEF DE PROJET TECHNOLOGIQUE
Dates : 03 & 04 juin - 10 & 11 juin 2010
Coût : 896 euros nets - chèque à l'ordre de ICF

PARTICIPANT :

M Mme Melle Prénom : NOM :
 M Mme Melle Prénom : NOM :
 M Mme Melle Prénom : NOM :

ENTREPRISE :

Raison sociale : N° siret : Code NAF/APE
Adresse :
Code postal : Ville :
Effectif établissement : N° identifiant TVA :
Responsable formation :
 M Mme Melle Prénom : NOM :
Personne responsable de l'inscription, si différente :
Fonction :
Téléphone : Fax :
E - mail :
Etablissement à facturer si différent :
Organisme :
Adresse :
Code postal : Ville :
E - mail :

REGLEMENT :

Ci-joint un chèque deeuros, à l'ordre de : ICF MONTPELLIER

RESTAURATION SUR PLACE : 15 euros par personne (cochez la (les) date(s) qui vous convient)

03 Juin : 04 Juin : 10 Juin : 11 Juin :

La signature de ce bulletin d'inscription signifie l'acceptation sans réserve des conditions de participation figurant au verso.

Fait à le,

Cachet de l'entreprise et signature
du dirigeant :

Signature du stagiaire :

CONDITION DE PARTICIPATION

TARIF

- Le prix par participant est indiqué dans l'encadré figurant sur le programme de chaque stage.
- Tous les prix sont indiqués hors taxe, l' ICF Montpellier n'est pas assujetti à la TVA.
- Tout stage ou cycle commencé est dû en entier sauf cas de force majeure dûment reconnue.
- Les repas ne sont pas compris dans le prix du stage.

CONDITIONS GENERALES DE VENTES

(Loi n°92-1442 du 31 décembre 1992)

Le règlement du prix du stage est à effectuer à l'inscription, comptant, sans escompte, par chèque à l'ordre de : ICF Montpellier.

Tout paiement intervenant postérieurement à ces conditions générales de vente et aux dates d'échéances figurant sur nos factures donnera lieu à des pénalités de retard calculées à une fois et demie le taux de l'intérêt légal en vigueur.

En cas de paiement effectué par un OPCA, il vous appartient de vous assurer de la bonne fin du paiement par l'organisme que vous aurez désigné.

GARANTIE DE PARTICIPATION APPORTEE PAR L' ICF MONTPELLIER

Nous programmons la majorité de nos stages au moins 3 fois dans l'année. La recherche du meilleur équilibre des sessions peut nous amener à proposer des modifications de dates.

Toutefois, dès réception de la lettre d'invitation au stage, vous avez la garantie que le stage aura lieu à la date prévue, sauf cas de force majeure.

CAS D' EMPÊCHEMENT D' UN PARTICIPANT

Nous portons le plus grand soin à la composition des groupes et toute demande de report ou d'annulation a des répercussions sur le déroulement de la session.

Nous vous demandons de les éviter et de les limiter aux seuls cas de force majeure.

Nous vous offrons la possibilité de remplacer à tout moment le stagiaire empêché par une autre personne ayant le même profil et les mêmes besoins en formation.

Si cette possibilité n'est pas envisageable, il est souhaitable de contacter votre correspondant(e) le plus rapidement possible afin de trouver une solution.

En cas d'annulation trop tardive (moins de 7 jours avant le début du stage), nous nous réservons le droit de vous facturer des frais d'annulation pouvant atteindre 100% du prix du stage.

Cependant, ce débit ne constitue pas une dépense déductible de la participation de l'employeur.

EN CAS D' UN CYCLE OU D' UN STAGE EN PLUSIEURS PARTIES

Une formation en plusieurs parties suppose un cheminement pédagogique spécifique. Il est indispensable de suivre les différentes parties dans l'ordre et aux dates prévues.

En cas d'empêchement majeur pour une des parties, nous ferons le maximum pour mettre le stagiaire en position de suivre efficacement l'ensemble de la formation.

LES DOCUMENTS LEGAUX

- Pour chaque inscription, une convention de formation professionnelle continue ou un contrat de formation établi selon les textes en vigueur vous est adressé en 2 exemplaires dont 1 est à nous retourner signé et revêtu du cachet de votre entreprise.
- La facture vous est adressée à l'issue du stage ou de la première partie du cycle.
- L'attestation de participation vous est adressée après le stage.
- En cas d'un stage en plusieurs parties, une attestation de présence pour chaque partie peut vous être fournie sur demande.